

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 23 MARS A 19H30 A VALENCIN

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	23	30

L'an 2017, le jeudi 23 mars, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Valencin, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Mercredi 15 mars 2017

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : DEVRED Marie-Agnès (Bonnefamille) ; ORELLE Pierre-Louis, BESSON Nathalie (Charantonnay); MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; FASSINOT Christine (Grenay); ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, GENDRIN Valérie, NOWAK Christine, (Heyrieux); PORRETTA René (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, VAILLANT Evelyne, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, NEDJAM Angèle, CASTAING Patrick, TERRY Joël (Saint Georges d'Espéranche); MUSTI Murielle, MICHAUD Jean-Paul, GALLON Gérard (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert (Valencin).

Absents : BERGERET Julian, BRICOUT Michel, CLAUDIN Félicie, CRESSENT Bernard, FARAULT Patrick, HUGOU Isabelle, JALOUX-BOUQUET Isabelle, MIGNOZZI François, PORTAL Philippe, QUEMIN André, REY Christian, REVEYRAND Michel, VISCOGLIOSI Béatrice.

Procurations : CLAUDIN Félicie donne procuration à PARISSET Robert
CRESSENT Bernard donne procuration à FASSINOT Christine
HUGOU Isabelle donne procuration à MICHAUD Jean-Paul
JALOUX-BOUQUET Isabelle donne procuration à LASSALLE Camille
QUEMIN André donne procuration à PORRETTA René
REVEYRAND Michel donne procuration à ANGONIN Daniel
REY Christian donne procuration à MAGNARD Corinne

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/02/2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 16 Février 2017.

2. COMMISSION « GEMAPI, EAU, ASSAINISSEMENT » - ELECTION DES MEMBRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

- VU les propositions formulées par les conseils municipaux,
- APRES appel à candidatures,
- D'ELIRE les membres de la commission « GEMAPI, Eau, Assainissement », comme suit :

COMMUNES	NOM	QUALITE
BONNEFAMILLE	Emile MAITRE	Conseiller Municipal
	Alain HUBER	3ème Adjoint au Maire
	Gérard MICOUD	Conseiller Municipal
CHARANTONNAY	Christian BAYLE	1er Adjoint au Maire
	Christian ROUSSET	3ème Adjoint au Maire
DIEMOZ	Christian REY	Maire
	Philippe GALLON	Adjoint au Maire
	Alain BUISSON	Conseiller Municipal
GRENAY	Alain CAUQUIL	2ème Adjoint au Maire
	Maurice SAEZ	Conseiller Municipal
	Akim BOUTERA	Conseiller Municipal
HEYRIEUX	Patrick ROSET	1er Adjoint au Maire
	Frédéric DIETRICH	Adjoint au Maire
	Michel BRICOUT	Conseiller Municipal
OYTIER SAINT OBLAS	Joseph PERIER	3ème Adjoint au Maire
	Jean-Claude MUNARI	1er Adjoint au Maire
	Michel BUISSON	Conseiller Municipal
ROCHE	Jacques MILLIAT	Adjoint au Maire
	Bernard GUILLARME	Conseiller Municipal
SAINT GEORGES D'ESPERANCHE	Claude DEVILLERS	Conseiller Municipal
	Jean-Marc TRIPIER	Conseiller Municipal
SAINT JUST CHALEYSSIN	Jean-Paul MICHAUD	1er Adjoint au Maire
VALENCIN	Robert PARISSET	Maire
	Bernard JULLIEN	Adjoint au Maire
	Pierre SERTIER	Conseiller Municipal

3. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – ELECTION DES MEMBRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la liste de candidature déposée au siège de la Communauté de Communes,
- DE NE PAS AVOIR RECOURS au vote à bulletin secret,
- DE PROCEDER à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel :

a. Membres titulaires

- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Sièges à pourvoir : 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6
 - Voix : 30
 - Attribution des sièges au quotient : 5
 - DE PROCLAMER ELUS les membres titulaires suivants :

Bernard CRESSANT
Daniel ANGININ
Camille LASSALLE
Robert PARISSET
André QUEMIN

b. Membres suppléants

- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Sièges à pourvoir : 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6
 - Voix : 30
 - Attribution des sièges au quotient : 5
 - DE PROCLAMER ELUS les membres suppléants suivants :

Félicie CLAUDIN
Gérard GALLON
Pierre-Louis ORELLE
Michel REVEYRAND
Béatrice VISCOGLIOSI

4. COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A VOCATION GENERALE (CDSP) – ELECTION DES MEMBRES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la liste de candidature déposée au siège de la Communauté de Communes,
- DE NE PAS AVOIR RECOURS au vote à bulletin secret,
- DE PROCEDER à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission permanente de Délégation de Service Public, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel :

c. Membres titulaires

- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Sièges à pourvoir : 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6
 - Voix : 30
 - Attribution des sièges au quotient : 5
 - DE PROCLAMER ELUS les membres titulaires suivants :

Bernard CRESSENT
Daniel ANGONIN
Camille LASSALLE
Robert PARISSET
André QUEMIN

d. Membres suppléants

- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Sièges à pourvoir : 5
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6
 - Voix : 30
 - Attribution des sièges au quotient : 5
 - DE PROCLAMER ELUS les membres suppléants suivants :

Félicie CLAUDIN
Gérard GALLON
Pierre-Louis ORELLE
Michel REVEYRAND
Béatrice VISCOGLIOSI

5. POLE PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE – CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de Saint-Georges-d'Espéranche, en date du 21 février 2017, autorisant la cession de la parcelle AS 960 à la CC CND, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, pour la construction du pôle petite enfance intercommunal,
- VU le refus de délivrance d'un avis émis par le service France Domaine le 09 février 2017, s'agissant d'un transfert de patrimoine entre collectivités,
- D'ACCEPTER la cession à l'euro symbolique avec dispense de paiement, par la commune de Saint-Georges-d'Espéranche, de la parcelle AS n° 960, d'une superficie de 1 635 m², pour la construction du pôle petite enfance intercommunal,
- DE DESIGNER Me Olivier MOINE, notaire à Saint-Georges-d'Espéranche, pour l'établissement de l'acte authentique correspondant,
- D'AUTORISER le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DE PRECISER que l'ensemble des frais se rapportant à ce transfert de propriété sera supporté par la Communauté de Communes.

6. PEPINIERE D'ENTREPRISES – TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR : APPROBATION DE L'OPERATION ET DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE DIEMOZ

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER l'opération de finalisation des travaux d'aménagement intérieur de la pépinière d'entreprises pour un montant prévisionnel estimé à 26 227 € HT, soit 31 473 € TTC ;
- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la délégation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la commune de Diémoz, selon projet de convention présenté ;
- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2017

Le conseil communautaire, avec 1 abstention (CASTAING Patrick) DECIDE :

- D'APPROUVER le rapport d'orientation budgétaire 2017, établi par le bureau communautaire et débattu en séance du conseil communautaire du 23 mars 2017.

Affiché le : 28 mars 2017

Jusqu'au : 27 avril 2017

Le Président,
René PORRETTA

